



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **jeudi 26 juin 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30 sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI (*jusqu'à 12h07 – délibération n° 19 incluse*), Mme BENÂTRE, Mme HAKEM (*jusqu'à 11h50 – délibération n°16 incluse*),
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : Mme PIAU (pouvoir à Mme BROSSEAU), M. PRAS (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Personnalités qualifiées : Mme TRICOT (pouvoir à Mme COUSSINET-NDIAYE), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSANI)
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU),
Membres représentant les locataires : Mme SALIMY (pouvoir à M. BERTIN),

Absents excusés : M. GOURET et M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Démissionnaire : Mme LEFEVRE

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat (*à partir de 11h55*),
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 26 juin 2025

Délibération n° 10/25 DG

Objet : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES REPRESENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)

Considérant que,

I – Contexte

L'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements ».

Il est rappelé la composition suivante :

Membres à voix délibérative

- Six membres désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires,
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 CCH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, pour l'attribution de ces logements, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix,
- Le préfet ou son représentant.

Membres avec voix consultative :

- Un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3 CCH ;

- Les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Par délibérations n°21/20 du 18 septembre 2020 et n°30/20 du 23 octobre 2020, les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ont été désignés par le Conseil d'Administration.

Par délibération n°27/24 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024, Mme Fari SALIMY avait été élue membre titulaire et Mme Manoëlla LE CORRE, membre suppléante.

La présente délibération est nécessitée par le remplacement de la membre titulaire représentant les locataires, ainsi que de sa suppléante, suite à leur démission.

II – Argumentaire

Suivant lettre en date du 28 mai 2025, Mme Fari SALIMY, membre titulaire représentant l'Association CSF au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 26 juin 2025.

En outre, par cette même lettre en date du 28 mai 2025, Mme Manoëlla LE CORRE, membre suppléante représentant l'Association CLCV au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 26 juin 2025.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces démissions.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire en tant qu' élu représentant les locataires ainsi qu'à celle de son suppléant.

Les associations Indecosa-CGT et CGL ont proposé respectivement les candidats suivants :

Membre titulaire à voix délibérative :

- M. Lucien BERTIN, représentant les associations de locataires (Indecosa-CGT),

Membre suppléant à voix délibérative :

- M. Yannick GOURET, représentant les associations de locataires (CGL).

III – Conclusions

- . Vu l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements et de ses suppléants et à l'adoption de son règlement intérieur et la délibération n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020,
- . Vu la délibération n°27/24 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 relative à la désignation de Mme SALIMY et Mme LE CORRE, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléante de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements,
- . Vu la lettre de démission de Mme SALIMY et Mme LE CORRE en date du 28 mai 2025,
- . Vu l'exposé qui précède,

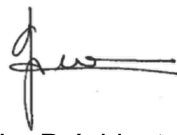
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le renouvellement partiel de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat tel que visé ci-dessus, suite aux démissions des membres titulaire et suppléant représentant les associations de locataires.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°27/24 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 qui avait désigné le membre titulaire représentant les locataires ainsi que son suppléant et modifie les délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le 26 juin 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO